

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1825

20 juillet 2012

# **SOMMAIRE**

Alegis87598	Providence Luxembourg S.à r.l 87596
Aviapartner Europe S.A 87582	Real Estate Investment S.A 87597
Chateauneuf Finance Participation S.à r.l.	Real Estate Investment S.A 87597
	Regus plc87594
Culligan Investments S.à r.l 87582	Reichert Transporte S.àr.l 87596
Eagle 6 S.à r.l	Rhenolex S.A
Eagle 6 S.à r.l 87597	Ribambelle 9 S.à r.l
Endothelial Therapy Innovations S.A 87583	Romulex S.A 87598
F.D.C. S.A87588	Royal Ascot S.A
Fondations Capital I S.C.A., SICAR 87588	Run Light International S.à r.l 87598
FRII S.A	Samsonite International S.A 87599
Glass Fibre Holding I S.à r.l 87587	Savannah S.A
Glass Fibre Holding I S.à r.l 87592	Schutz et Wagner S.A 87600
IFA Holding II S.à r.l 87565	Sedlen Holding S.à r.l 8759
Imprimez-le!	Seneca Pool S.A., SICAR87598
Le Sud87570	Simap Finance S.A
MainTower SICAV87581	Simon-Christiansen & Associés, ingé-
Monier Group S.à r.l 87600	nieurs-conseils S.A 87598
MT-specialists, S.à r.l 87593	Société Immobilière Opava S.A 87596
Naolux S.A 87569	Société Nationale des Chemins de Fer Lu-
ND. Finance S.A 87593	xembourgeois
New Invest S.A	Soutra 87578
NOS Luxembourg S.à r.l 87594	Stretch Packaging Systems Holdings S.à
NRF Luxembourg Holding S.à r.l 87572	r.l87599
Nuts S.à r.l	Stretch Packaging Systems S.à r.l 87599
Octulex S.A	Tokyo J4 (Luxembourg) Holding S.à r.l.
Old Bar S.à r.l	87554
Olivia Reis Sàrl	Twelve Franklinia S.à r.l 87575
Olympos Energy S.A	Veneluxe S.A
P5 DP Coinvest S.àr.l 87596	Ventos S.A 87582
Prometex S.A	



# Tokyo J4 (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 169.592.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of June.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

REF Global (Luxembourg) Holding S.à r.l. (formerly Eleven Apricot S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registry of Commerce and Companies of Luxembourg, under number B 159.182,

represented by Maître Florence FORSTER, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 18 June 2012 such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

# Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Tokyo J4 (Luxembourg) Holding S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

# Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at seven million Japanese yen (JPY 7,000,000.-) divided into seven million (7,000,000) shares with a nominal value of one Japanese yen (JPY 1.-) each, all of which are fully paid up.



The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

#### Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

- **Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.
- **Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

#### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder (s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.



The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text (email included). Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15.** Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its



books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Article 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may exceptionally be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.



**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

# Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

# Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

# Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed	Number	Amount
	capital	of shares	paid-in
REF Global (Luxembourg) Holding S.à r.l	JPY 7,000,000	7,000,000	JPY 7,000,000
Total:	JPY 7,000,000	7,000,000	JPY 7,000,000

The amount of seven million Japanese yen (JPY 7,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

# Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).



#### Transitory provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2012.

#### Shareholders resolutions First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Thomas Schmuckli, born in Wettingen (Switzerland) on 4 February 1963, having his professional address at 16, Buettenweg, CH-8070 Zurich, Switzerland;
- Mr Mario Seris, born in Buchs AG (Switzerland) on 28 February 1955, having his professional address at 11, Waldmeisterweg, CH-8057 Zurich, Switzerland;
- Mr Maximilien Dambax, born in Tarbes (France) on 2 February 1981, having his professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Stéphane Bourg, born in Nantes (France) on 20 October 1973, having his professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a German version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

# Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzwölf, am neunzehnten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Edouard Delosch, mit dem Amtssitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

REF Global (Luxembourg) Holding S.à r.l. (vormals Eleven Apricot S.à r.l.), eine société à responsabilité limitée luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 159.182,

vertreten durch Me Florence FORSTER; Rechtsanwältin, mit Wohnsitz in Luxemburg, kraft der am 18. Juni 2012 in Luxemburg erteilten Vollmacht.

Die oben genannte Vollmacht, welche von dem Vollmachtnehmer und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde, bleibt der vorliegenden notariellen Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigefügt.

Daraufhin wurde die Satzung einer Gesellschaft wie folgt festgestellt:

# Kapitel I. Form, Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

Art. 1. Form, Name. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (die "Gesellschaft") gegründet, die den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg (den "Gesetzen") und den Bestimmungen der vorliegenden Satzung (die "Satzung") unterliegt.

Die Gesellschaft kann aus einem Alleingesellschafter, der Eigentümer aller Gesellschaftsanteile ist, oder aus mehreren Gesellschaftern, deren Zahl jedoch vierzig (40) nicht überschreiten darf, bestehen.

Die Gesellschaft wird unter dem Namen "Tokyo J4 (Luxembourg) Holding S.à r.l." firmieren.

Art. 2. Sitz. Die Gesellschaft wird ihren Sitz in der Stadt Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg haben.

Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss der (des) Geschäftsführer(s) an jeden anderen Ort innerhalb der Stadt Luxemburg verlegt werden.

Zweigniederlassungen oder andere Geschäftsstellen können durch einen Beschluss der (des) Geschäftsführer(s) entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland errichtet werden.

Sollte(n) die (der) Geschäftsführer oder die Geschäftsführung der Auffassung sein, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder gesellschaftlicher Art aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, die die normale Geschäftsführung der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder den Austausch mit der Geschäftsstelle am Gesellschaftssitz



beziehungsweise zwischen der Geschäftsstelle am Gesellschaftssitz und im Ausland befindlichen Personen beeinträchtigen könnten, so kann die Gesellschaft den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Beilegung der außergewöhnlichen Ereignisse ins Ausland zu verlegen. Diese vorübergehenden Maßnahmen haben keinerlei Auswirkungen auf das Statut der Gesellschaft, welche trotz der vorübergehenden Verlegung ihres Sitzes weiterhin den luxemburgischen Gesetzen unterliegt. Die genannten vorübergehenden Maßnahmen sind von der Geschäftsführung zu beschließen und den hiervon betroffenen Dritten mitzuteilen.

**Art. 3. Gesellschaftszweck.** Der Zweck der Gesellschaft umfasst die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien, geistiges Eigentum oder jegliche andere bewegliche oder unbewegliche Vermögensgüter investieren.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldverschreibungen, Schuldtiteln jeglicher Natur beziehungsweise Warrants oder anderen Bezugsrechten, begeben.

Generell kann die Gesellschaft jede kommerzielle, industrielle oder finanzielle Tätigkeit ausüben, welche der Ausführung und Entwicklung ihres Zweckes dienlich ist.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann jederzeit aufgelöst werden durch einen Beschluss des/der Gesellschafter, der in Übereinstimmung mit dem nach dem Gesetz oder dieser Satzung für die Änderung der Satzung erforderlichen Quorum und den erforderlichen Mehrheiten gefasst wird, und in Übereinstimmung mit Artikel 29 dieser Satzung.

Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Aussetzung von Bürgerrechten, Geschäftsunfähigkeit, Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder andere ähnliche Begebenheiten welche einen oder mehrere Gesellschafter betreffen aufgelöst.

#### Kapitel II. Kapital, Anteile

Art. 5. Ausgegebenes Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft beträgt sieben Millionen Japanische Yen (JPY 7.000.000,-), und ist in sieben Millionen (7.000.000) Anteile mit einem Nennwert von je einem Japanischen Yen (JPY 1,-) aufgeteilt. Alle Anteile sind vollständig eingezahlt.

Vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen der Satzung oder des Gesetzes sind alle Anteile mit denselben Rechten und Pflichten ausgestattet.

Zusätzlich zum ausgegebenen Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden, auf das alle Emissionsaufgelder, die auf einen Anteil eingezahlt werden, verbucht werden. Der Betrag dieses Aufgeldkontos kann zur Zahlung von Anteilen, die die Gesellschaft von ihrem(n) Gesellschafter(n) zurückkauft, zum Ausgleich von realisierten Nettoverlusten, zur Auszahlung an den/die Gesellschafter in Form von Dividenden oder um Mittel zur gesetzlichen Rücklage bereitzustellen, verwendet werden.

Art. 6. Anteile. Jeder Anteil berechtigt zu einer Stimme.

Jeder Anteil ist der Gesellschaft gegenüber unteilbar.

Gemeinschaftliche Eigentümer von Anteilen müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

Der Alleingesellschafter kann seine Anteile frei übertragen.

Besteht die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern, so sind die Anteile unter ihnen frei übertragbar und die Anteile können nur dann an NichtGesellschafter übertragen werden, wenn die Gesellschafter mit einer Mehrheit, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals darstellt, ihr Einverständnis erklären.

Die Übertragung von Anteilen muss durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag belegt werden. Eine solche Übertragung wird gemäß Artikel 1690 des Bürgerlichen Gesetzbuches Luxemburgs erst dann gegenüber der Gesellschaft oder Dritten bindend, wenn sie der Gesellschaft gegenüber ordnungsgemäß angezeigt oder von dieser angenommen worden ist.

Die Gesellschaft ist berechtigt ihre eigenen Anteile im Hinblick auf deren sofortige Annullierung zurückzuerwerben.

Anteilsbesitz führt die stillschweigende Akzeptanz der Satzung und der von den (dem) Gesellschafter(n) gültig getroffenen Beschlüsse mit sich.

- Art. 7. Kapitalerhöhung und Kapitalherabsetzung. Das Gesellschaftskapital kann durch einen Beschluss der (des) Gesellschafter(s), der mit Anwesenheits- und Mehrheitsverhältnissen, wie sie aufgrund der Gesetze oder der Satzung zur Änderung der Satzung erforderlich sind, gefasst wird, einmal oder mehrmals erhöht oder herabgesetzt werden.
- Art. 8. Handlungsunfähigkeit, Konkurs oder Insolvenz eines Gesellschafters. Die Handlungsunfähigkeit, der Konkurs oder die Insolvenz oder ein vergleichbarer, die (den) Gesellschafter betreffender Umstand, hat nicht die Auflösung der Gesellschaft zur Folge.



# Kapitel III. Geschäftsführer, Wirtschaftsprüfer

**Art. 9. Geschäftsführer.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche keine Gesellschafter sein müssen, geführt (die (der) "Geschäftsführer").

Werden zwei (2) Geschäftsführer bestellt, so verwalten sie die Gesellschaft gemeinschaftlich.

Werden mehr als zwei (2) Geschäftsführer bestellt, so wird ein Geschäftsführungsrat (der "Geschäftsführungsrat") gegründet.

Die Geschäftsführer werden durch die (den) Gesellschafter ernannt, welche(r) ihre Anzahl und die Dauer ihres Mandats festlegt. Die (der) Geschäftsführer können wiederernannt werden und können jederzeit, mit oder ohne Grund, durch einen Beschluss der (des) Gesellschafter(s) abberufen werden.

Die (der) Gesellschafter können (kann) beschließen, die gewählten Geschäftsführer als Geschäftsführer A (der (die) "Geschäftsführer A")) oder als Geschäftsführer B (die (der) "Geschäftsführer B")) zu qualifizieren.

Der/die Gesellschafter soll(en) weder an der Geschäftsführung teilnehmen noch sich in diese einmischen.

Art. 10. Befugnisse der (des) Geschäftsführer(s). Die (der) Geschäftsführer haben (hat) die weitestgehenden Befugnisse, um alle zur Erreichung des Gesellschaftszwecks notwendigen oder nützlichen Handlungen vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, die die Satzung oder die Gesetze nicht ausdrücklich den Gesellschaftern oder den Wirtschaftsprüfern vorbehalten, fallen in die Zuständigkeit der (des) Geschäftsführer(s).

Art. 11. Übertragung von Befugnissen - Vertretung der Gesellschaft. Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Geschäftsführern, gebunden.

Falls die (der) Gesellschafter die Geschäftsführer als Geschäftsführer A oder als Geschäftsführer B qualifiziert haben (hat), ist die Gesellschaft Dritten gegenüber nur gebunden, wenn ein Geschäftsführer A und ein Geschäftsführer B gemeinsam unterzeichnen.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber auch durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift derjenigen Personen gebunden, denen eine spezielle Vollmacht von dem (den) Geschäftsführer(n) übertragen worden ist, jedoch nicht über die Grenzen dieser speziellen Vollmacht hinaus.

**Art. 12. Sitzung des Geschäftsführungsrates.** Für den Fall, dass ein Geschäftsführungsrat bestellt wird, gelten folgende Regeln:

Der Geschäftsführungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden benennen (der "Vorsitzende"). Er kann auch einen Schriftführer benennen, welcher selbst kein Geschäftsführer sein muss und für die Protokollführung der Sitzung der Geschäftsführung zuständig ist (der "Schriftführer").

Der Geschäftsführungsrat tritt nach Aufruf durch den Vorsitzenden zusammen. Eine Versammlung des Geschäftsführungsrates muss einberufen werden, wenn zwei (2) seiner Mitglieder dies verlangen.

Der Vorsitzende steht allen Versammlungen des Geschäftsführungsrates vor, es sei denn, dass in seiner Abwesenheit der Geschäftsführungsrat ein anderes Mitglied des Geschäftsführungsrates durch mehrheitliche Abstimmung durch die anwesenden oder vertretenen Mitglieder als zeitweisen Vorsitzenden ernennt.

Außer in Dringlichkeitsfällen oder mit vorheriger Zustimmung aller Teilnahmeberechtigten, werden die Sitzungen des Geschäftsführungsrates mindestens drei (3) Kalendertage vor ihrem Termin schriftlich durch ein die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel (einschließlich Email) einberufen. Jede dieser Benachrichtigungen soll Ort und Zeit der Sitzung sowie die Tagesordnung und die Art der zu behandelnden Geschäftstätigkeit angeben. Auf die Mitteilung kann durch ordnungsgemäß dokumentierten Beschluss jedes Geschäftsführungsmitglieds verzichtet werden. Für Sitzungen, deren Zeit und Ort in einem zuvor von der Geschäftsführung angenommenen Beschluss festgelegt wurde, ist keine gesonderte Benachrichtigung erforderlich.

Die Sitzungen des Geschäftsführungsrates finden im Großherzogtum Luxemburg statt.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei den Sitzungen des Geschäftsführungsrates durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführungsrates vertreten lassen, indem er dieses hierzu schriftlich ermächtigt; die Bevollmächtigung kann durch jedes die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmedium übertragen werden. Jeder Geschäftsführer kann einen oder mehrere Geschäftsführer vertreten.

Die Beschlussfähigkeit des Geschäftsführungsrates erfordert die Anwesenheit von mindestens der Hälfte (1/2) seiner amtierenden Mitglieder, wobei im Falle der Qualifizierung der Geschäftsführer als Geschäftsführer A oder als Geschäftsführer B, außerdem mindestens ein (1) Geschäftsführer A und ein (1) Geschäftsführer B anwesend oder vertreten sein muss.

Entschlüsse werden per Mehrheitsbescheid aller bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder des Geschäftsführungsrates gefasst.



Eine von allen Geschäftsführern unterzeichnete Entscheidung steht einem Beschluss gleich, der in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung des Geschäftsführungsrates gefasst worden wäre. Ein solcher Beschluss kann festgehalten sein in einem einzigen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten desselben Inhalts und jeweils von einem oder mehreren Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 13. Beschlüsse der Geschäftsführung. Die Beschlüsse der(s) Geschäftsführer(s) werden schriftlich festgehalten.

Alle Sitzungsprotokolle werden vom Vorsitzenden und vom Schriftführer (falls es einen solchen gibt) unterzeichnet. Alle Vollmachten werden den betreffenden Sitzungsprotokollen beigefügt.

Kopien oder Auszüge der schriftlichen Beschlüsse oder Sitzungsprotokolle, die in rechtlichen Verfahren oder anderweitig übermittelt werden, können von einem Geschäftsführer oder durch zwei (2) Geschäftsführer gemeinsam, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt wurde, unterzeichnet werden.

**Art. 14. Vergütung und Ausgaben.** Vorbehaltlich der Zustimmung durch die (den) Gesellschafter, können (kann) die (der) Geschäftsführer eine Vergütung hinsichtlich ihrer (seiner) Verwaltung der Gesellschaft erhalten. Darüber hinaus können den Geschäftsführern sämtliche Ausgaben, die im Rahmen einer solchen Verwaltung oder zur Verfolgung des Gesellschaftsgegenstandes getätigt wurden, zurückerstattet werden.

**Art. 15. Interessenkonflikte.** Wenn einer der Geschäftsführer der Gesellschaft ein persönliches Interesse an einem Rechtsgeschäft der Gesellschaft hat oder haben könnte, muss er dieses persönliche Interesse den anderen Geschäftsführern anzeigen und darf nicht an der Abstimmung über dieses Rechtsgeschäft teilnehmen.

Falls es nur einen Geschäftsführer gibt, genügt es, dass das Rechtsgeschäft zwischen der Gesellschaft und ihrem Geschäftsführer, der ein entgegengesetztes Interesse hat, schriftlich festgehalten wird.

Die vorstehenden Bestimmungen sind nicht anwendbar wenn (i) das betreffende Rechtsgeschäft unter fairen Marktbedingungen eingegangen wurde und (ii) in die gewöhnlichen Geschäftsabläufe der Gesellschaft fällt.

Kein Vertrag oder sonstiges Rechtsgeschäft zwischen der Gesellschaft und irgendeiner anderen Gesellschaft oder irgend einem anderen Unternehmen wird durch den bloßen Umstand beeinträchtigt oder ungültig, dass ein oder mehrere Geschäftsführer oder Bevollmächtigte der Gesellschaft persönlich an einer solchen Gesellschaft oder einem solchen Unternehmen beteiligt sind oder Geschäftsführer, Gesellschafter, Bevollmächtigte(r) oder Angestellte(r) einer solchen Gesellschaft oder eines solchen Unternehmens sind. Keine Person, welche in der zuvor beschriebenen Weise mit einer Gesellschaft oder einem Unternehmen in Beziehung steht, mit der beziehungsweise dem die Gesellschaft vertragliche Beziehungen eingeht oder sonst wie Geschäfte tätigt, wird automatisch daran gehindert, über solche Verträge oder andere Geschäfte zu beraten, abzustimmen oder zu handeln.

Art. 16. Haftung der Geschäftsführung - Freistellung. Die (der) Geschäftsführer treffen (trifft) keine persönliche Haftung hinsichtlich der aufgrund ihrer (seiner) Funktion für die Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen.

Geschäftsführer sind für die Ausführung ihrer Aufgaben verantwortlich.

Die Gesellschaft stellt jeden Geschäftsführer, Angestellten oder Mitarbeiter und, gegebenenfalls, dessen Erben, Nachlassverwalter und Vermögensverwalter, von Schäden und Ausgaben frei, die ihm im Zusammenhang eines Rechtsstreits oder eines Prozesses, an dem er aufgrund seiner Funktion als Geschäftsführer oder früherer Geschäftsführer, Angestellter oder Mitarbeiter der Gesellschaft beteiligt ist. Das Gleiche gilt, wenn er auf Anfrage der Gesellschaft für eine andere Gesellschaft an der die Gesellschaft beteiligt ist oder von der sie Gläubigerin ist, Ausgaben tätigt und der gegenüber er nicht zur Freistellung berechtigt ist, außer bei Klagsachen in denen er schließlich endgültig wegen grober Fahrlässigkeit oder Misswirtschaft verurteilt wurde. Im Falle eines Vergleichs wird Freistellung nur für vom Vergleich umfasste Fragen gewährt, bei denen die Gesellschaft von ihrem Rechtsbeistand dahingehend beraten worden ist, dass der freizustellenden Person keine grobe Fahrlässigkeit oder grobes Fehlverhalten vorzuwerfen ist. Das vorgenannte Recht zur Freistellung schließt keine anderen Rechte aus zu denen die betreffende Person berechtigt ist.

**Art. 17. Wirtschaftsprüfer.** Außer in den Fällen, in denen die gesetzlichen Bestimmungen die Prüfung der Jahresabschlüsse und konsolidierten Jahresabschlüsse durch einen zugelassenen Wirtschaftsprüfer vorsehen, wird das Geschäft der Gesellschaft und deren finanzielle Situation, einschließlich insbesondere der Bücher und Konten, durch Wirtschaftsprüfer, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen, geprüft.

Die statutorischen oder zugelassenen Wirtschaftsprüfer, falls es solche gibt, werden durch die (den) Gesellschafter ernannt, der ihre Anzahl und die Dauer ihres Mandats festlegt. Die Wirtschaftsprüfer können wiederernannt werden und können jederzeit, mit oder ohne Grund, durch einen Beschluss der (des) Gesellschafter(s) abberufen werden außer in Fällen, in denen das Gesetz vorschreibt, dass der zugelassene Wirtschaftsprüfer nur aufgrund schwerwiegendem Grund oder in gegenseitigem Einverständnis abberufen werden kann.

#### Kapitel IV. Gesellschafter

**Art. 18. Befugnisse der Gesellschafter.** Die Gesellschafter haben die Rechte, die ihnen nach der Satzung und dem Gesetz zustehen. Besteht die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter, so übt dieser die Befugnisse aus, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung übertragen hat.

Jede ordnungsgemäß zusammengetretene Gesellschafterversammlung repräsentiert alle Gesellschafter.



Art. 19 Jahresgesellschafterversammlung. Die Jahresgesellschafterversammlung, die verpflichtend abgehalten werden muss wenn die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, wird am Gesellschaftssitz abgehalten.

Art. 20. Andere Gesellschafterversammlungen. Besteht die Gesellschaft aus mehreren, jedoch nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern, können die Beschlüsse der Gesellschafter in schriftlicher Form gefasst werden. Schriftliche Beschlüsse können in einem einzigen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten desselben Inhalts und jeweils von einem oder mehreren Gesellschaftern unterzeichnet festgehalten sein. Sind die zu fassenden Beschlüsse von den Geschäftsführern an die Gesellschafter übermittelt worden, so sind die Gesellschafter verpflichtet innerhalb von fünfzehn (15) Kalendertagen seit dem Eingang des Textes des vorgeschlagenen Beschlusses ihre Entscheidung zu treffen und sie der Gesellschaft durch jedes, die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel, zukommen zu lassen. Die Bestimmungen zur Beschlussfähigkeit und den erforderlichen Mehrheiten bei Beschlüssen der Gesellschafterversammlung sind sinngemäß auf die Beschlussfassung im schriftlichen Verfahren anwendbar.

Gesellschafterversammlungen, einschließlich der Jahresgesellschafterversammlung werden am Gesellschaftssitz abgehalten oder an jedem anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg; sie können ausnahmsweise im Ausland abgehalten werden, wenn Umstände höherer Gewalt, deren Einschätzung im alleinigen Interesse des (der) Geschäftsführer(s) liegt, dies erforderlich machen.

Art. 21. Mitteilung von Gesellschafterversammlungen. Außer in den Fällen eines Alleingesellschafters, können sich die Gesellschafter auch auf Einberufungsschreiben versammeln, das in Übereinstimmung mit der Satzung oder dem Gesetz von den Geschäftsführern, oder andernfalls durch die statutorischen Wirtschaftsprüfer (falls vorhanden) ausgegeben wird oder andernfalls durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals repräsentieren.

Das an die Gesellschafter gesendete Einberufungsschreiben gibt die Zeit, den Ort und die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung an sowie die Eigenart der zu behandelnden Geschäftstätigkeit. Die Tagesordnung soll gegebenenfalls eine vorgeschlagene Satzungsänderung darlegen und gegebenenfalls die Änderungen angeben, die den Gesellschaftszweck oder die Rechtsform der Gesellschaft betreffen.

Sind alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, dass sie über die Tagesordnung ordnungsgemäß in Kenntnis gesetzt worden sind, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Art. 22. Anwesenheit - Vertretung. Alle Gesellschafter besitzen bei jeder Gesellschafterversammlung ein Teilnahmeund Rederecht.

Ein Gesellschafter kann sich durch schriftliche Ermächtigung, welche durch ein die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel übermittelt wurde, bei jeder Gesellschafterversammlung durch eine andere Person, die nicht selbst Gesellschafter sein muss, vertreten lassen.

**Artikel 23. Verfahren.** Den Vorsitz der Gesellschafterversammlung führt der Vorsitzende oder eine Person, die hierzu von den Geschäftsführern oder andernfalls durch die Gesellschafterversammlung ernannt wird.

Der Vorsitzende der Gesellschafterversammlung ernennt einen Schriftführer.

Die Gesellschafterversammlung ernennt einen (1) Stimmzähler, der unter den Personen, die bei der Gesellschafterversammlung anwesend sind, gewählt wird.

Der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmzähler bilden zusammen den Vorstand der Gesellschafterversammlung.

Art. 24. Abstimmung. Bei jeder Gesellschafterversammlung, die nicht einberufen wurde, zur Änderung der Satzung oder zur Fassung von Beschlüssen, die den Mehrheitsverhältnissen, wie sie zur Änderung der Satzung erforderlich sind, unterliegen, werden Beschlüsse von Gesellschaftern gefasst, die mehr als die Hälfte (1/2) des Gesellschaftskapitals repräsentieren. Wenn eine solche Mehrheit nicht bei der ersten Versammlung oder bei dem ersten Versuch einer schriftlichen Beschlussfassung erreicht wird, werden die Gesellschafter ein zweites Mal einberufen oder konsultiert; Beschlüsse werden dann unabhängig von der Anzahl der vertretenen Aktien durch einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Bei jeder Gesellschafterversammlung, die in Übereinstimmung mit der Satzung oder den Gesetzen zum Zwecke der Satzungsänderung oder zur Abstimmung über Beschlüsse, die den Mehrheitsverhältnissen, wie sie zur Änderung der Satzung erforderlich sind, unterliegen, einberufen wird, entsprechen die Mehrheitsverhältnisse der Mehrheit der Anzahl der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals repräsentieren.

Art. 25. Protokolle. Das Protokoll der Gesellschafterversammlung wird von den anwesenden Gesellschaftern unterzeichnet und kann von Gesellschaftern, oder Vertretern von Gesellschaftern, die dies verlangen, unterzeichnet werden.

Die vom Alleingesellschafter gefassten Beschlüsse werden schriftlich festgehalten und von dem Alleingesellschafter unterzeichnet.

Kopien oder Auszüge der von den (dem) Gesellschafter(n) angenommenen Beschlüsse sowie des Sitzungsprotokolls der Gesellschafterversammlung, die in rechtlichen Verfahren oder anderweitig übermittelt werden, können von einem Geschäftsführer oder durch zwei (2) Geschäftsführer gemeinsam, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, unterzeichnet werden.



# Kapitel V. Geschäftsjahr, Finanzberichte, Ausschüttung von Gewinnen

- **Art. 26. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 27. Annahme der Finanzberichte. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Konten geschlossen und die Geschäftsführer erstellen in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Bestimmungen ein Verzeichnis der Vermögensanlagen und Verpflichtungen sowie die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Jahresabschluss und/oder der konsolidierte Jahresabschluss (werden) wird den (dem) Gesellschafter(n) vorgelegt. Jeder Gesellschafter kann in diese Finanzdokumente am Gesellschaftssitz einsehen. Besteht die Gesellschaft aus mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern, kann dieses Recht nur während einer Zeitspanne von fünfzehn (15) Kalendertagen bis zum Datum der jährlichen Hauptversammlung ausgeübt werden.

**Artikel 28. Gewinnverteilung.** Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden mindestens fünf Prozent (5%) der gesetzlich vorgesehenen Rücklage zugewiesen (die "Rücklage"). Diese Verpflichtung entfällt sobald und solange diese Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Nach der Zuweisung zur gesetzlichen Rücklage bestimmen die Gesellschafter wie der verbleibende jährliche Reingewinn verteilt werden soll indem sie diesen vollständig oder teilweise einer Rücklage zuweisen, auf das nächste Geschäftsjahr vortragen oder, zusammen mit vorgetragenen Gewinnen, ausschüttbaren Rücklagen oder Ausgabeprämien an die Gesellschafter ausschütten, wobei jeder Anteil in gleichem Verhältnis zur Teilnahme an einer solchen Ausschüttung berechtigt.

Vorbehaltlich der (gegebenenfalls) gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen und unter Berücksichtigung der vorstehenden Bestimmungen, können die Geschäftsführer eine Abschlagsdividende an die Gesellschafter auszahlen. Die Geschäftsführer legen die Summe und das Datum einer solchen Abschlagszahlung fest.

# Kapitel VI. Auflösung, Liquidation

Art. 29. Auflösung, Liquidation. Die Gesellschaft kann durch einen Entschluss der (des) Gesellschafter(s) aufgelöst werden, der durch die Hälfte der Gesellschafter gefasst wird, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals repräsentieren.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die Liquidation durch die (den) Geschäftsführer oder andere (natürliche oder juristische) Personen durchgeführt, deren Befugnisse und Vergütung von den (dem) Gesellschafter(n) bestimmt werden.

Nach Begleichung aller Schulden und sonstiger gegen die Gesellschaft bestehenden Ansprüche einschließlich der Liquidationskosten wird der Reinerlös aus der Abwicklung an die Gesellschafter so verteilt, dass das wirtschaftliche Ergebnis den auf die Ausschüttung von Dividenden anwendbaren Regeln entspricht.

# Kapitel VII. Geltendes Recht

Art. 30. Geltendes Recht. Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt sind, bestimmen sich nach den Gesetzen, insbesondere dem Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung.

# Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen worden, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

Gesellschafter	Gezeichnetes	Anzahl	Eingezahlter
	Kapital	der	Betrag
		Anteile	
REF Global (Luxembourg) Holding S.à r.l	JPY 7,000,000	7,000,000	JPY 7,000,000
Gesamtbetrag:	JPY 7,000,000	7,000,000	JPY 7,000,000

Die Summe von sieben Millionen Japanischen Yen (JPY 7.000.000,-) stand der Gesellschaft daher von diesem Zeitpunkt an zur Verfügung. Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht, welcher erklärt, dass die Maßgaben von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, erfüllt wurden.

#### Kosten

Die Höhe der Auslagen, Kosten, Aufwendungen und Lasten jeglicher Art, die der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) geschätzt.

#### Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2012.



#### Gesellschafterbeschlüsse Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung hat beschlossen, den Sitz der Gesellschaft in 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, festzulegen.

#### Zweiter Beschluss

Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf vier (4) festgelegt und die folgenden Personen werden auf unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer ernannt:

- Herr Thomas Schmuckli, geboren in Wettingen (Schweiz) am 4. Februar 1963, mit beruflicher Anschrift in 16, Buettenweg, CH- 8070 Zürich, Schweiz;
- Herr Mario Seris, geboren in Buchs AG (Schweiz) am 28. Februar 1955, mit beruflicher Anschrift in 11, Waldmeisterweg, CH-8057 Zürich, Schweiz;
- Herr Maximilien Dambax, geboren in Tarbes (Frankreich) am 2. Februar 1981, mit beruflicher Anschrift in 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg; und
- Herr Stéphane Bourg, geboren in Nantes (Frankreich) am 20. Oktober 1973, mit beruflicher Anschrift in 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch spricht, erklärt, dass vorliegende Urkunde auf Antrag der oben genannten Partei in englischer Sprache verfasst wurde, der eine deutsche Fassung folgt; auf Antrag derselben Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text gilt der englische Text.

Woraufhin vorliegende Urkunde am eingangs erwähnten Datum von dem unterzeichnenden Notar in Luxemburg aufgenommen wurde.

Nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Signé: F. Forster, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 20 juin 2012. Relation: DIE/2012/7265. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 20 juin 2012.

Référence de publication: 2012074548/632.

(120105278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

#### IFA Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.380.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of June.

Before MaTtre Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

# APPEARED:

- EURO CHOICE III FCPR, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 8 rue Royale, F- 75008 Paris, France, registered with the Register of Commerce and Companies of Paris, under number 434 256 392,
- EURO CHOICE III L.P., a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 6 New Street, GB-JE2 3RA St Helier, Jersey, registered with the Register of Commerce and Companies of the United Kingdom, under number SL 005714,
- DIRECT FUND III L.P., a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 50 Lothian Road Festival Square, GB- EH3 9WJ Edinburgh, registered with the Register of Commerce and Companies of Scotland under number 6025,
- FAGEB PRIVATE EQUITY INVESTMENTS, Inc, a company incorporated and existing under the laws of Panama, having its registered office at 53 <sup>th</sup> Street, PA- Panama, registered with the Register of Commerce and Companies of Panama under number 26583,
- GPE III L.P., a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 50 Lothian Road Festival Square, GB- EH3 9WJ Edinburgh, registered with the Register of Commerce and Companies of Scotland under number 5545,



- FRIENDS OF INNOVA L.P., a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 87 Mary Street, Bâtiment Walker House, George Town, KY-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registar of Limited Partnerships of Cayman Islands, under number WK-21369,
- INNOVA/4 L.P., a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its principal place of business at 87 Mary Street, George Town, Bâtiment Walker House, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Register of Commerce and Companies of England and Wales under number LP 11130,

all represented by Mister Gianpiero SADD, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of seven powers of attorney, with full power of substitution

Which powers of attorney, after being signed ne varietur by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company "IFA HOLDING II S.à r.l.", with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B number 152380, has been incorporated by deed dated April 7, 2010 and enacted by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations' dated May 18, 2010 under number 1033, hereafter the 'Company'.
- The Articles of Association of the Company have been lastly amended by a deed of Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, on August 1 st, 2011, published in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations', number 2512 dated on October 18, 2011.
- That the share capital of the Company amounts to sixty thousand euro (60.000,- EUR), represented by fifty thousand (50.000) shares with a nominal value of one euro (1,- EUR) each and by ten thousand (10.000) preferred shares with a nominal value of one euro (1,- EUR) each.
  - That the appearing parties are the current shareholders of the Company.
  - That the appearing parties fixed the agenda as follows:

#### Agenda

- 1. Setting of numbers of class A and B Managers;
- 2. Amendment of Article 12 of the Articles of Association;
- 3. Appointment of Chafaï BAI HAT as A Manager;
- 4. Resignation of Leszek MUZYCZYSYN;
- 5. Miscellaneous.
- That the shareholders have taken the following resolutions:

#### First resolution

It has been resolved to set the numbers of Managers in the Articles of Association as follows:

Five Managers:

- 3 A Managers
- 2 B Managers

# Second resolution

Further to the above resolution, it has been resolved to amend Article 12 of the Articles of Association as follows:

" Art. 12. The number of Managers is set at five, three (3) A Managers and two (2) B Managers. They will constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders. Should the manager be a shareholder as well, the latter will have the rights and powers and is subject to the restrictions and liabilities of the manager, as well as the rights and powers and subject to the restrictions and liabilities of a shareholder, to the extent of its participation in the Company as a shareholder. The managers are appointed, revoked, dismissed, with or without cause, and replaced by the general shareholders meeting, by a decision adopted by the shareholders owning more than half of the share capital.

The manager(s) may resign on not less than ninety (90) days prior written notice given to the Company.

#### Third resolution

It has been resolved to appoint Mr Chafaï BAI HAT, born on June 8, 1983 in Forbach (France) residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg as A Manager of the Company for an unlimited period of time with immediate effect.

#### Fourth resolution

It has been resolved to resign Mr. Leszek MUZYCZYSZYN as B Manager.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it

is liable by reason of its organization, is approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le onze juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- EURO CHOICE III FCPR, société de droit français, ayant son siege social au 8 rue Royale, F- 75008 Paris, France, enregistrée auprès de registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 434 256 392,
- EURO CHOICE III L.P., société de droit anglais, ayant son siege social au 6 New Street, GB-JE2 3RA St Helier, Jersey, enregistrée auprès de registre du commerce et des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro SL 005714,
- DIRECT FUND III L.P., société de droit anglais, ayant son siège social au 50 Lothian Road Festival Square, GB- EH3 9WJ Edinburgh, enregistrée auprès de registre du commerce et des sociétés d'Ecosse sous le numéro 6025,
- FAGEB PRIVATE EQUITY INVESTMENTS, Ine, société de droit du Panama, ayant son siège social au 53 <sup>th</sup> Street, PA- Panama, enregistrée auprès de registre du commerce et des sociétés du Panama sous le numéro 26583,
- GPE III L.P., société de droit anglais, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, GB-EH3 9WJ, Edinburgh, enregistrée auprès de registre du commerce et des sociétés d'Ecosse sous le numéro 5545
- FRIENDS OF INNOVA L.P., société de droit des îles Cayman, ayant son siège social à 87 Mary Street, Bâtiment Walker House, George Town, KY-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès de registre du commerce et des sociétés des lles Cayman, sous le numéro WK-21369,
- INNOVA/4 L.P., société de droit anglais, ayant son siège social à 87 Mary Street, George Town, Bâtiment Walker House, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP 11130,

toutes représentées par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu de sept procurations, avec plein pouvoir de substitution,

Les dites procurations, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la Société à responsabilité limitée "IFA HOLDING II S.à r.l.", ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 152380, a été constituée suivant acte reçu en date du 7 avril 2010 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 mai 2010, sous le numéro 1033.
- Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, daté du 1 <sup>er</sup> août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3065 du 14 décembre 2011.
- Que le capital social de la Société s'élève à soixante mille euros (60.000,- EUR), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune et par dix mille (10.000) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.
  - Que les comparantes sont les actionnaires actuels de la Société.
  - Que les comparantes ont fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Fixation du nombre de gérants de catégorie A et B;
- 2. Modification de l'article 12 des statuts;
- 3. Nomination de Mr. Chafaï BAIHAT en tant que gérant de catégorie A;
- 4. Démission de Mr. Leszek MUZYCZYSZYN;
- 5. Divers.



- Que les comparantes ont pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Il a été décidé de fixer le nombre de gérants dans l'acte de constitution comme suit:

Cinq gérants:

3 gérants de catégorie A

2 gérants de catégorie B

#### Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

" Art. 12. La Société fixe le nombre de gérants à cinq: trois (3) gérants de catégorie A et deux (2) gérants de catégorie B. Ils formeront un Conseil de Gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être actionnaires. Si le gérant est un actionnaire ainsi, celui-ci aura les droits et pouvoirs et est assujetti aux restrictions et obligations du gérant, ainsi que les droits et pouvoirs et sous réserve des restrictions et obligations d'un actionnaire, dans la mesure de sa participation dans la Société en tant qu'actionnaire. Les gérants sont désignés, révoqués, démissionné, avec ou sans motifs, et remplacés par l'assemblée des actionnaires, par une résolution adoptée par des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t démissionner sur pas moins de nonante (90) jours de préavis écrit donné à la Société.

#### Troisième résolution

Il a été décidé de nommer Mr. Chafaï BAIHAT, né le 8 juin 1983 à Forbach (France) résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une période indéterminée avec effet immédiat.

#### Quatrième résolution

Il a été décidé de démissionner Mr. Leszek MUZYCZYSZYN en tant que gérant de catégorie B.

#### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2012. LAC/2012/27574. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012074927/167.

(120106377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

# Royal Ascot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.209.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 20 juin 2012

- 1. Mme Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2. M. Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.



Luxembourg, le 20.06.2012. Pour extrait sincère et conforme Pour ROYAL ASCOT S.A. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012077319/16.

(120109356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

#### Imprimez-le!, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 155.528.

Extrait analytique de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31.10.2011

#### Résolution

- 1. L'Assemblée prend acte et accepte la démission de Monsieur Alain Dupont de son poste d'Administrateur délégué, à effet de ce jour. Il conserve toutefois son mandat d'Administrateur.
- 2. A l'unanimité, l'Assemblée nomme en qualité d'administrateur Monsieur Filip GOEVERS, de nationalité belge, administrateur de sociétés, né le 01.08.1961 à Sint-Truiden (Belgique), domicilié à B-3080 Tervuren, Leeuwerikenlaan, 28.

Son mandat expirera au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 statuant sur les comptes annuels au 31.12.2015.

Sur proposition du Conseil d'administration, Monsieur Filip Goevers est également nommé Administrateur délégué, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa signature isolée.

Son mandat expirera en même temps que son mandat d'Administrateur.

Extrait analytique de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26.12.2011

#### Résolutions

- 1. L'Assemblée prend acte et accepte la démission de MOUTSCHEN INVEST SA de ses postes de Président et d'Administrateur, à effet au 31.12.2011.
- 2. L'Assemblée prend acte et accepte la démission de SNC DOMINIQUE DEJEAN de son poste d'Administrateur, à effet au 31.12.2011.
  - 3. A l'unanimité, l'Assemblée nomme en qualité d'Administrateurs, à effet au 01.01.2012:
- Monsieur Dominique DEJEAN, de nationalité belge, Administrateur de sociétés, né le 08.06.1962 à Wavre (Belgique), domicilié à B-1301 Wavre, avenue du champ de Courses, 5. Monsieur Dominique Dejean est également nommé Président du Conseil d'administration, pour toute la durée de son mandat d'Administrateur.
- UNIJEP-KAISER SA, avec siège social à B-4020 LIEGE, avenue Georges Truffaut, 47 (n° entreprise 0874 375 222); son représentant permanent sera Monsieur Christian NEZER, de nationalité belge, né le 18 janvier 1961 à Liège (Belgique), demeurant à B-4053, Embourg, Source de la Lèche, 29.

Leur mandat expirera au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 statuant sur les comptes annuels au 31.12.2015.

Weiswampach, le 16 janvier 2012.

Pour extrait analytique certifié sincère et conforme

Filip Goevers

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012077050/37.

(120108592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

# Naolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3730 Rumelange, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.860.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012076376/9.

(120108320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.



## Le Sud, Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 8, Rives de Clausen. R.C.S. Luxembourg B 169.626.

#### **STATUTS**

#### L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT (20) JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

#### ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Steven DARNÉ, salarié, né à Harrare (Zimbabwe) le 11 décembre 1970, demeurant à L- 8151 Bridel, 41, rue de Schoenfels
- 2.- Monsieur Jean-Claude COLBACH, salarié, né à Luxembourg le 30 juin 1970, demeurant à L-7595 Reckange, 54, rue Principale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit

#### Titre I er . Dénomination, Siège, Durée, Objet

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La société prend la dénomination de «Le Sud».
  - Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision des associés.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 5.** La société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, d'offrir, de promouvoir, de coordonner, d'assurer, de gérer et d'organiser:
  - l'exploitation d'un restaurant avec ou sans débit de boisson alcooliques,
  - la production de nourriture et de repas préfabriqués
  - la vente de nourriture et de repas préfabriqués, soit à l'étalage, en salle, en cantine ou en livraison à domicile,
- l'offre de service de catering au sens le plus large, y compris l'organisation de réceptions et de banquets, sans restrictions,
  - l'offre de tous services de restauration et d'hôtellerie,

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

# Titre II - Capital social, Parts sociales

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (12.600.-EUR) représenté par CENT VINGT-SIX (126) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune.
- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues tant par les présents statuts que par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.



Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

#### **Titre III - Administration**

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.
- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

# Titre IV - Exercice social, Répartition des bénéfices

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 17.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

#### Titre V - Dissolution, Liquidation

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

# Titre VI - Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

## Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

#### Souscription et Libération

Les statuts étant ainsi rédigés, les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent que les CENT VINGT-SIX (126) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

Monsieur Steven DARNÉ préqualifié	Soixante-trois (63) parts sociales
Monsieur Jean-Claude COLBACH, préqualifié	Soixante-trois (63) parts sociales
TOTAL:	Cent vingt-six (126) parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (12.600.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENT EUROS (1.200.-EUR).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes

- 1. Le siège social de la société est établi à L- 2165 Luxembourg 08, Rives de Clausen.
- 2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- 1) Monsieur Steven DARNÉ, préqualifié
- 2) Monsieur Jean-Claude COLBACH, préqualifié

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétations données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. DARNÉ, J.-C. COLBACH, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 juin 2012. Relation: RED/2012/837. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 juin 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012074991/120.

(120106282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

#### NRF Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.905.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of May,

Before M e Francis KESSELER, notary public, residing at Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

NRF Management Company S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.489, acting in its own name but on behalf of Nordic Retail Fund FCP, a fonds commun de placement, organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder").

In its capacity as Sole Shareholder of NRF Luxembourg Holding S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.905, incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, dated 8 May 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1086, page 52084 dated 7 June 2007. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 28 June 2007, published in the Mémorial number 1902, page 91263, dated 6 September 2007.

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 17 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The Sole Shareholder is here represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Asch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred thousand euros (EUR 700,000.-) so as to raise it from its present amount of three hundred thousand euros (EUR 300,000.-) to one million euros (EUR 1,000,000.-) by the issue of seven hundred thousand (700,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), subscribed and fully



paid up by a contribution in kind consisting of a receivable that the Sole Shareholder holds towards the Company and having an aggregate value of seven hundred thousand euros (EUR 700,000.-) (the "Contribution in Kind").

#### Subscription of the New Shares

The Sole Shareholder declares to subscribe to the ownership of the New Shares for an aggregate amount of seven hundred thousand euros (EUR 700,000.-), and to fully pay up such New Shares by the Contribution in Kind in the aggregate amount of seven hundred thousand euros (EUR 700,000.-), which amount is fully allocated to the share capital of the Company.

#### Documents evidencing the valuation of the Contribution in Kind

The value of the Contribution in Kind has been calculated and evaluated at seven hundred thousand euros (EUR 700,000.-) on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- a power of attorney duly executed by the authorized representative of the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Shares dated 15 May 2012 confirming the subscription of the New Shares and stating the valuation and the ownership of the Contribution in Kind;
- a valuation report from the management of the Company dated 15 May 2012 certifying the valuation of the Contribution in Kind as of 15 May 2012;

#### Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder hereby declares that:

- it has the power to transfer the Contribution in Kind to the Company;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any part of the Contribution in Kind be transferred to it/him;
  - the Contribution in Kind is hereby assigned and transferred to the Company; and
- the transfer of the Contribution in Kind to the Company will be effective from the date of such notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares.

#### Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the article 5 of the Articles of the Company is amended and now read as follows:

" Art. 5. Corporate Capital. The share capital is set at one million euros (EUR 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) shares of one euro (EUR 1.-) each."

The Contribution in Kind to the Company has therefore become effective

#### Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand three hundred euro ( $\leq 2,300$ .-).

Whereof, the present deed is drawn up in Esch/Alzette.

on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-deux mai,

Par-devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

NRF Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.489, agissant en son nom mais pour le compte de Nordic Retail Fund FCP, un fonds commun de placement, organisé sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg (l'"Associé Unique").

Laquelle partie comparante est l'associé unique de NRF Luxembourg Holding S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 28, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.905, constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1086, page 52084 en date du 7 juin 2007. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,



Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial, numéro 1902, page 91263 en date du 6 septembre 2007.

La partie comparante requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 17 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi").

L'associé unique est représentée ici par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant sa résidence professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept cent mille euros (EUR 700.000,-), afin de le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (EUR 300.000,-), à un million euros (EUR 1.000.000,-) par l'émission de sept cent mille (700.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations tels que prévus par les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales"), à souscrire et entièrement payer par un apport en nature, composé d'une créance que l'Associé Unique détient vers la Société et ayant une valeur totale de sept cent mille euros (EUR 700.000,-) (l'"Apport en Nature").

# Souscription des Nouvelles Parts Sociales

L'Associé Unique déclare à souscrire à la propriété des Nouvelles Parts Sociales pour un montant agrégat de sept cent mille euros (EUR 700.000,-), et à entièrement payer ces Nouvelles Parts Sociales par Apport en Nature d'un montant agrégat de sept cent mille euros (EUR 700.000,-), alloué entièrement au capital social de la Société.

## Documents attestant de l'évaluation de l'Apport en Nature

La valeur de l'Apport en Nature a été calculée et évaluée à sept cent mille euros (EUR 700.000,-) sur base des documents suivants, lesquels vont rester annexés ici:

- une procuration dûment signée par un représentant autorisé de l'Associé Unique dans sa capacité de souscripteur des Nouvelles Parts Sociales en date du 15 mai 2012 confirmant la souscription des Nouvelles Parts Sociales et donnant l'évaluation et la propriété de l'Apport en Nature;
- un rapport d'évaluation du management de la Société en date du 15 mai 2012 certifiant l'évaluation de l'Apport en Nature au 15 mai 2012;

#### Mise en œuvre effective de l'apport

L'Associé Unique déclare par la présente que:

- il a le pouvoir de transférer l'Apport en Nature à la Société;
- il n'existe aucun autre droit de préemption, ni tout autre droit en vertu de laquelle toute personne pourrait demander que l'Apport en Nature soit transféré à lui;
  - l'Apport en Nature est assigné et transféré à la Société par les présentes; et
- le transfert de l'Apport en Nature au Société sera effectif à partir de la date de l'acte notarié adoptant l'augmentation du capital social de la Société en créant et en émettant les Nouvelles Parts Sociales.

#### Deuxième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'article 5 des Statuts de la Société est modifié et sera désormais lu comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à un million euros (EUR 1.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune."

L'Apport en Nature à la Société est donc maintenant effectif.

#### Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à deux mille trois cents euros (€ 2.300,-).

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Esch/Alzette

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document a été lu au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2012. Relation: EAC/2012/6633. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.



#### POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012075092/141.

(120106649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

# Chateauneuf Finance Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Twelve Franklinia S.à r.l.).

Capital social: EUR 339.993,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.605.

In the year two thousand and twelve, on the seventh of June.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette.

#### There appears:

Châteauneuf Finance, a company simplified by shares (société par actions simplifiée) established and existing under the laws of France, having its registered office at 35, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register under number 391 916 830 (the Sole Shareholder),

here represented by Gaelle Bernard, employee, with professional address at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal on June 7, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg under the name of "Twelve Franklinia S.à r.l." (the Company), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168.605, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg of April 3, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand and five hundred (12,500.00) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.
- III. The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from Twelve Franklinia S.à r.l. to Chateauneuf Finance Participation S.à r.l.
- IV. Pursuant to the above resolution, article two of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:
  - " Art. 2. The Company's name is "Chateauneuf Finance Participation S.à r.l."."
- V. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of three hundred twenty-seven thousand four hundred ninety-three Euro (EUR 327.493,00) to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500,00) to three hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety-three Euro (EUR 339.993,00), by the creation and issuance of three hundred twenty-seven thousand four hundred ninety-three (327.493) new shares of one Euro (EUR 1,00) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

#### Subscription - Payment

The Sole Shareholder resolves to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, for an aggregate amount of three hundred twenty-seven thousand four hundred ninety-three Euro (EUR 327,493.00), together with a share premium in the amount of two million nine hundred forty-seven thousand four hundred thirty-eight Euro and fifty-three cents (EUR 2,947,438.53), by contribution in kind in the total amount of three million two hundred seventy-four thousand nine hundred thirty-one Euro and fifty-three cents (EUR 3,274,931.53), consisting in the contribution of:

- five thousand (5,000) shares of ten Euro (EUR 10.00) each held by the Sole Shareholder and representing 50% of the share capital of Stam Europe, a company simplified by shares (société par actions simplifiée) existing under the laws of France, with registered office at 35, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register under number 414 712 687 (the Shares) for an amount of two million nine hundred eighty-three thousand five hundred four Euro and seventy-five cents (EUR 2,983,504.75), and,
- a receivable held by the Sole Shareholder towards Stam Europe, prenamed, in the amount of two hundred ninety-one thousand four hundred twenty-six Euro and seventy-eight cents (EUR 291,426.78) (the Receivable, and together with the Shares and hereafter referred to as the Assets), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:



- a balance sheet dated as of June 4, 2012 of the Sole Shareholder, certified "true and correct" by its management;
- a contribution declaration of the Sole Shareholder, attesting that it is the unrestricted owner of the Assets.

#### Effective implementation of the contribution in kind

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Assets and possesses the power to dispose of them, them being legally and conventionally freely transferable;
- the Assets have consequently not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to any rights as to the Assets;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Shares in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

#### Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated June 7, 2012, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

- VI. Pursuant to the above resolutions, article eight of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:
- "Art. 8. The Company's capital is set at EUR 339,993.00 (three hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety-three Euro), represented by 339,993 (three hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety-three) shares of EUR 1.- (one Euro) each."

# Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately three thousand four hundred euro ( $\leq 3,400$ .-).

#### Resolutions of the sole shareholder

- 1. The Sole Shareholder resolves to create categories of managers as permitted and in accordance with article 11, fifth paragraph of the Company's articles of association, and namely create a category A and a category B of managers.
- 2. Following the above resolution, the Sole Shareholder resolves to appoint the existing managers into the different categories, as follows:

Category A Manager:

- Mr. Antoine De BROGLIE, companies director, born on March 7, 1951 in Boulogne-Billancourt, France, with professional address at 35 avenue de l'Opera, 75002 Paris, France.

Category B Managers:

- Mr. Emmanuel MOUGEOLLE, companies director, born on July 3, 1977 in Epinal, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882,
- Mr. Chafai BAIHAT, companies director, born on June 8, 1983 in Forbach, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

## Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

# A comparu:

Châteauneuf Finance, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 35, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 391 916 830 (l'Associé Unique),



ici représentée par Gaelle Bernard, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 juin 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, sous la dénomination «Twelve Franklinia S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.605, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 3 avril 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) divisé en douze mille cinq cents (12.500,00) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.
- III. L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de Twelve Franklinia S.à r.l. en Chateauneuf Finance Participation S.à r.l..
- IV. Suite à la résolution prise ci-dessus, l'article deux des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:
  - « Art. 2. La dénomination de la société sera «Chateauneuf Finance Participation S.à r.l.».»
- V. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-treize Euro (EUR 327.493,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à trois cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize Euro (EUR 339.993,00) par la création et l'émission de trois cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-treize (327.493) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales).

#### Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libère intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, pour un montant total de trois cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-treize Euro (EUR 327.493,00), ensemble avec une prime d'émission de deux millions neuf cent quarante-sept mille quatre cent trente-huit Euro et cinquante-trois cents (EUR 2.947.438,53), par apport en nature d'un montant total de trois millions deux cent soixante-quatorze mille neuf cent trente et un Euro et cinquante-trois cents (EUR 3.274.931,53), consistant en l'apport de

- cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,00) chacune détenues par l'Associé Unique et représentant 50% du capital social de Stam Europe, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 35, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 414 712 687 (les Actions) pour un montant de deux millions neuf cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre Euro et soixante-quinze cents (EUR 2.983.504,75), et
- une créance de l'Associé Unique sur Stam Europe, prénommée, d'un montant de deux cent quatre-vingt-onze mille quatre cent vingt-six Euro et soixante-dix-huit cents (EUR 291.426,78) (la Créance, ensemble avec les Actions, ci-après dénommées les Actifs), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

#### Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 4 juin 2012 de l'Associé Unique, certifié «sincère et véritable» par sa gérance;
- une déclaration d'apport de l'Associé Unique, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction des Actifs.

# Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction des Actifs et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les Actifs n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique ne détient de droit sur les Actifs;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actifs aux fins d'effectuer leur transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

# Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 7 juin 2012, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.



- VI. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article huit des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:
- « **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 339.993,- (trois cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize Euro), représenté par 339.993 (trois cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize) parts sociales de EUR 1,- (un Euro) chacune.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille quatre cents euros (€ 3.400,-).

#### Décisions de l'associé unique

- 1. L'Associé Unique décide de créer des catégories de gérants tel que permis par et en conformité avec l'article 11, alinéa 5 des statuts de la Société et ainsi de créer une catégorie A et une catégorie B de gérants.
- 2. Suite à la résolution prise ci-dessus, l'Associé Unique décide de nommer les gérants existants dans les catégories comme suit:

Gérant de catégorie A:

- M. Antoine De BROGLIE, gérant de société, né le 7 mars 1951 à Boulogne-Billancourt, France, ayant son adresse professionnelle au 35 avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France.

Gérants de catégorie B:

- M. Emmanuel MOUGEOLLE, gérant de société, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- M. Chafai BAIHAT, gérant de société, né le 8 juin 1983 à Forbach, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 juin 2012. Relation: EAC/2012/7432. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

# POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012075231/193.

(120106652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

# Soutra, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 169.619.

# **STATUTS**

L'an deux mil douze, le quinze juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Eric HELDERLE, dirigeant d'entreprises, né le 14 septembre 1961 à Strasbourg, demeurant à F-75007 Paris, 55, rue de Varenne,

ici représenté par Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, dirigeant d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée du 12 juin 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:



- **Art. 1** er . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, le développement, l'extension et l'exploitation de tous biens mobiliers et immobiliers ainsi que la détention de marques de fabrique ou de commerce, de brevets, de dessins ou modèles, de noms de domaine.

La société pourra également prendre des participations, des intérêts et des parts sociales sous toutes les formes, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la gestion de ces participations, intérêts et parts sociales. La Société pourra notamment acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement toutes valeurs, actions ou autres instruments de participation, et plus généralement tous titres ou instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées généralement quelconques.

La Société pourra faire toutes prestation de services administratives et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique.

La Société pourra prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

Elle pourra de manière générale prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle estimera utiles à l'accomplissement et au développement de ses objets sociaux

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination "SOUTRA"
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de QUATRE-VINGT DIX MILLIONS CENT SEIZE MILLE DEUX CENT CINQ (90.116.205.- EUR) représenté par NEUF CENT UN MILLE CENT SOIXANTE-DEUX (901.162) parts sociales sans valeur nominale.
- **Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.



Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
  - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- **Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

# Souscription – Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, représentée comme dit-est, déclare souscrire les NEUF CENT UN MILLE CENT SOIXANTE-DEUX (901.162) parts sociales et les libérer par:

1) Apport en nature de 32.500 actions de la société anonyme de droit français CARMIGNAC GESTION inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 501 676, ayant son siège social 24, place Vendôme, F-75001 Paris correspondant à 6,5 % des actions de la société. La valorisation par action est de 2.704,56 € au 31/03/2012, soit une valorisation totale de 87.898.200 €,

et

2) Apport en nature de 500 actions de la société par actions simplifiée de droit français CARMIGNAC DISTRIBUTION INTERNATIONALE-FRANCE (CDIF) inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 519 024 327, ayant son siège social 24, place Vendôme, F-75001 Paris correspondant à 5 % des actions de la société. La valorisation par action est de 4.436,01 € au 31/03/2012, soit une valorisation totale de 2.218.005 €.

Il résulte d'un certificat émis en date du 13 juin 2012 par Monsieur Edouard CARMIGNAC, agissant en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société CARMIGNAC GESTION, préqualifiée, dûment habilité pour engager valablement la société par sa signature que:

- «- Monsieur Eric HELDERLE est propriétaire de 32.500 actions, correspondant à 6,5% des actions de la Société «CARMIGNAC GESTION»;
  - ces actions apportées sont entièrement libérées;
  - Monsieur Eric HELDERLE est le seul ayant droits sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;



- selon la loi française et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles.»

Il résulte d'un deuxième certificat émis en date du 13 juin 2012 par Monsieur Edouard CARMIGNAC, agissant en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société «CARMIGNAC DISTRIBUTION INTERNATIONALE-FRANCE (CDIF)», préqualifiée, dûment habilité pour engager valablement la société par sa signature que

- «- Monsieur Eric HELDERLE est propriétaire de 500 actions, correspondant à 5% des actions de la Société «CARMI-GNAC DISTRIBUTION INTERNATIONALE-FRANCE (CDIF)»;
  - ces actions apportées sont entièrement libérées;
  - Monsieur Eric HELDERLE est le seul ayant droits sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
  - selon la loi française et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles.»

Les deux certificats susmentionnés, après avoir été signés "ne varietur" par le comparant, ainsi que par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ six mille cinq cents euros (6.500.-EUR).

# Décisions de l'associé unique

- 1) L'adresse du siège social est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
- 2) Le nombre de gérant est fixé à deux (2).
- 3) Sont nommés gérants pour une durée illimitée:
- Monsieur Eric HELDERLE, dirigeant d'entreprises, né à Strasbourg (F) le 14/09/1961, demeurant au 55, rue de Varenne, F-750 07 Paris;
- Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, dirigeant d'entreprises, né à Haine-st-Paul (B) le 22/11/1973, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire, (s)

Signé: F. CIPOLLETTI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juin 2012. Relation: LAC/2012/28093. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012075199/165.

(120106112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

# MainTower SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 153.473.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 18 juin 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- 1. de réélire les administrateurs suivants pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013:
  - Monsieur Alessandro Bottinelli,
  - Monsieur Régis Leoni,
  - Madame Barbara Romiti.



2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l. (anciennement KPMG Audit S.à.r.l., Luxembourg), avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Pour MAINTOWER SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2012075667/23.

(120106831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

#### Aviapartner Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 55.279.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 18 juin 2012

L'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) a pris acte de la démission de la société Belgian Financial Advisers BVBA de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale a nommé la société Kabinski BVBA, une société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social au 43, Avenue du Manoir, 1180 Bruxelles, Belgique et enregistrée au Registre de Commerce de Bruxelles (Belgique) sous le numéro 0876.472.006, avec comme représentant permanent Monsieur Maurits Beerepoot, né le 30 novembre 1964 à Nijmegen, Pays-Bas, ayant son adresse privée au 43, Avenue du Manoir, 1180 Bruxelles, Belgique, en tant que nouvel administrateur de la Société, avec effet immédiat et pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Kabinski BVBA, administrateur;
- Lys Conseil SPRL, administrateur; et
- Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg, administrateur.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aviapartner Europe S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012075376/24.

(120106816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

#### Culligan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 101.989.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 18 juin 2012 entre Culligan Ltd et Culligan Newco Ltd. les 700 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Culligan Newco Ltd, domicilié à 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Island détient 700 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075431/13.

(120106832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

## Ventos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 49.346.

Les comptes annuels consolidés au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 27 juin 2012. VENTOS S.A. Société Anonyme Un mandataire

Référence de publication: 2012076545/14.

(120107483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

#### Endothelial Therapy Innovations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades. R.C.S. Luxembourg B 169.640.

#### **STATUTS**

L'an deux mille douze, le onze juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Antoine Olivier KLOTZ, Directeur de société, né à Marseille (13) (France), le 13 novembre 1941, demeurant à F-78580 Maule, 1, rue du Cœur de Maule (France), et
- 2) Monsieur Olivier LOPEZ, Avocat, né à Alès (30) (France), le 6 août 1976, demeurant à F-75008 Paris, 84, boulevard Malesherbes (France),

tous deux sont ici représentés par Mademoiselle Marie-Hélène GONCALVES, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

#### A. Nom - Siège - Durée - Objet

**Art. 1** er . Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "ENDOTHELIAL THERAPY INNOVATIONS S.A." (la "Société").

Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations dans le secteur de la santé/médical.

La Société pourra procéder au développement et à la production de dispositifs médicaux à visée de soins vasculaires, cellulaires ainsi que sur les organes et les tissus directement et par l'intermédiaire de filiales à constituer.

En outre, la Société peut, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, accomplir toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut également accorder des prêts ou des garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.



#### **B.** Capital social - Actions

**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à trente deux mille euros (32.000,-EUR), représenté par trois mille deux cent (3.200) actions, dont deux mille quarante huit (2.048) actions de catégorie A et mille cent cinquante deux (1.152) actions de catégorie B, d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) par action.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté à 5.000.000,- EUR (cinq millions d'euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR (un euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 4.** Les actions sont uniquement nominatives, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

#### C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs peuvent être de catégorie A ou de catégorie B.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.



Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas~réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion, cette majorité devra obligatoirement inclure la voix de l'administrateur de catégorie A. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A avec celle d'un administrateur de catégorie B, ou bien par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

# D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.



# E. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action de catégorie A donne droit à une (1) voix et toute action de catégorie B donne droit à trois (3) voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 juin à 15h00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

## F. Exercice social - Bénéfices

- Art. 12. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### G. Application de la loi

**Art. 14.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2012.
- 2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois mille deux cent (3.200) actions ont été souscrites comme suit:



1) Monsieur Antoine Olivier KLOTZ, préqualifié,

- deux mille quarante huit actions de catégorie A, et	2.048
- trois cent cinquante deux actions de catégorie B,	352
2) Monsieur Olivier LOPEZ, préqualifié, huit cents actions de catégorie B,	800
Total: trois mille deux cent actions	3.200

Chacune des 3.200 (trois mille deux cents) actions ont été libérées partiellement en numéraire à hauteur de 3,75€ (trois euros et soixante-quinze centimes) par action - soit 37,5 % du capital souscrit - de sorte que la somme de douze mille euros (12.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifies représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoquées, et avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2. Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Administrateur de catégorie A:
- Monsieur Antoine Olivier KLOTZ, Directeur de société, né à Marseille (13) (France), le 13 novembre 1941, demeurant à F-78580 Maule, 1, rue du Cœur de Maule (France), Président du Conseil d'Administration;
  - b) Administrateurs de catégorie B:
- Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, née à Arlon, (Belgique), le 28 septembre 1962, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;
- Monsieur Olivier LOPEZ, Avocat, né à Alès (30) (France), le 6 août 1976, demeurant à F-75008 Paris, 84, boulevard Malesherbes (France).
- 3. Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.
- 4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.
  - 5. L'adresse du siège de la Société est fixée à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 1.250,- EUR.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marie-Hélène GONCALVES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 juin 2012. Relation GRE/2012/2085. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

# POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012075525/257.

(120106839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

#### Glass Fibre Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 163.525.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 14 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Mersch, le 26 juin 2012. Maître Marc LECUIT Notaire

Référence de publication: 2012075564/13.

(120106829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

#### F.D.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen. R.C.S. Luxembourg B 107.249.

# **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de Y Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2012 que:

- les mandats suivants ont été renouvelés:
- \* Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L- 2625 Luxembourg, Président du conseil d'administration, administrateur et administrateur-délégué
  - \* Monsieur Roberto FOLLI, employé privé, demeurant au 10, Via del Crocifisso, I-20122 Milan (Italie), administrateur
- Monsieur Giovanni CAGNOLI, employé privé né le 27 octobre 1959 à Bergamo et demeurant au 10, Via del Crocifisso, 1-20122 Milan (Italie) a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Paolo MEVIO, démissionnaire.
- Monsieur Marcel STEPHANY, né le 04/09/1951 à Luxembourg et résidant au 23 cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange est nommé commissaire en remplacement de SER.COM. S.à.r.l., démissionnaire.

Les mandats ci-dessus prendront fin lors l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013

Pour extrait conforme

Luxembourg le, 22 juin 2012.

Référence de publication: 2012075532/20.

(120106819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

# Fondations Capital I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.317.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of June.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch. Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of Fondations Capital I S.C.A., SICAR, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), under the regime of the SICAR (société d'investissement en capital à risque) Law dated June 15, 2004, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll (the «Company»), registered with the Trade Register in Luxembourg under the number B 129.317 incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on June 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 9, 2007 under number 1685.

The meeting was opened at 2.00 p.m. under the chairmanship of Mr. Serge BERNARD, private employee, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Ms Virginie GOELFF, private employee residing in Arlon (Belgium).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I. That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Modification of the Articles of Association
- II. That the shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- III. This meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail on June, 5, 2012 as it appears from the copies presented to the meeting.
- IV. Closed, the attendance list let appear that, from the 22,048,017 shares, currently issued (including 10 participating shares), 22,048,017 shares, currently issued (including 10 participating shares) are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolution:



#### First resolution

The general meeting of shareholders decides to approve the modification of the definition of Commitment Period in the Articles of Association as follows:

"Commitment Period the period starting on the Initial Closing and ending on the earlier of (i) the date when all Shares in respect of which Commitments have been made are issued and paid up and (ii) 30 June 2013;"

The general meeting of shareholders then decides to approve the modification of the definition of Last Closing in the Articles of Association as follows:

"Last Closing the last date on which Subscription Agreements are accepted by the General Partner, which shall be no later than 31 December 2009; the last Subscription Agreement was accepted on December 18, 2007."

The general meeting of shareholders also decides to approve the modification of the Articles of Association as follows:

- "8.3.2. any project of syndication with respect to an investment made by the SICAR;
- 8.3.3. any proposed distribution in specie in respect of unlisted securities;
- 8.3.4. any other matter in respect of which the General Partner wishes to seek guidance from the Investors' Committee.

The Committee shall review such notice and the matter to which it refers and within five (5) Business Days of receipt of the written notice shall deliver a response to the General Partner indicating whether the Investors' Committee consents to such transaction and/or taking such other action as it deems appropriate. In the case of any conflict of interest of the type referred to in Article 8.3.1 above or of a suggested syndication project as referred to in Article 8.3.2 above, the General Partner may not pursue any transaction or take any action which gives rise to that conflict of interest or syndication without the consent of the Investors' Committee. The Investors' Committee shall be required to act by a majority of its members."

The general meeting of shareholders finally decides to approve the modification of the Articles of Association 16.1 as follows:

" **16.1.** A fee (the "Management Fee") shall be payable by the SICAR semi-annually in advance to the General Partner, the first such payment being made on the date of the Initial Closing in respect of the period up to 31 December 2007 and thereafter on 1 January and 1 July in each year in respect of the following six month period. Such Management Fee shall, from the Initial Closing to 31 December 2012, be an amount equal to two per cent (2%) per annum of the aggregate Commitments, excluding Commitments in respect of C Ordinary Shares, C Ordinary Loan Notes or, if relevant, Excused Investment Shares issued to the holders of C Ordinary Shares. From 1 January 2013 and until the dissolution of the SICAR such Management Fee shall be an amount equal to two per cent (2%) per annum of the acquisition cost of all remaining investments including the acquisition costs of investments made on or after 1 January 2013, if any, and less any writedowns made, as determined at the beginning of each semi-annual period (but, save in respect of the pro rata share of the acquisition cost of such assets under management as relates to the C Ordinary Shares, C Ordinary Loan Notes or, if relevant, Excused Investment Shares issued to the holders of C Ordinary Shares.)."

All the resolutions have been taken separately and by unanimous vote.

There being no further business, the meeting is closed at 2.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed in Rambrouch on the day named at the beginning of this document.

### Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf juin,

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, lequel restera dépositaire des présentes minutes.

### S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Fondations Capital I S.C.A., SICAR, société en commandite par actions (la "Société"), régie par la loi sur la SICAR (société d'investissement en capital à risque) du 15 Juin 2004, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 129.317, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, le 15 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 1685 du 9 août 2007.

L'assemblée a été ouverte à 14h00 sous la présidence de Monsieur Serge BERNARD, employé privée demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutatrice Madame Virginie GOELFF, employé privée demeurant à Arlon (Belgique).



L'assemblée ainsi constituée, le président a requis le notaire d'acter que:

- I. La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Modification des Statuts
- II. Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés et le nombre de leurs parts, sont présentés sur une liste de présence attenante; laquelle liste, signée par les associés, les détenteurs de procuration et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présentes pour être enregistrée en même temps.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par le mandataire des associés demeureront aussi annexées aux présentes.

- III. La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux actionnaires le 5 juin 2012.
- IV. Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 22,048,017 parts sociales actuellement émises (incluant 10 parts sociales de participation), 22.048.017 (dont 10 parts sociales de participation) sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

Par conséquent, l'assemblée générale après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver la modification de la définition de la période d'engagement des statuts de la Société comme suit:

«Période d'engagement la période débutant à la date de clôture initiale et se terminant à l'une des dates suivantes, la date survenant le plus tôt étant retenue: (i) la date à laquelle toutes les actions au regard desquels des engagements ont été faits sont émises et payées, et (ii) le 30 juin 2013;»

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver la modification de la définition de la Clôture Initiale des statuts de la Société comme suit:

«Clôture Initiale 15 juin 2007; date de constitution de Fondations Capital I S.C.A. SICAR;»

L'assemblée générale des actionnaires décide ensuite d'approuver la modification de la définition de la Clôture Finale des statuts de la Société comme suit:

«Clôture Finale La dernière date à laquelle les Contrats de Souscription sont acceptés par l'Associé Commandité; la Clôture Finale surviendra avant le 31 décembre 2009; Le dernier Contrat de Souscription a été accepté le 18 décembre 2007.»

L'assemblée générale des actionnaires décide également d'approuver la modification des Articles suivants:

- « 8.3.2. De tout projet de syndication d'un investissement réalisé par la SICAR;
- 8.3.3. De toute proposition de distribution en nature pour des titres non cotés en bourse;
- 8.3.4. De toute autre question pour laquelle il souhaite avoir l'avis du Comité des Investisseurs.

Le Comité examinera le contenu de la notification et dans les cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la date de réception de cette notification écrite, remettra une réponse à l'Associé Commandité indiquant s'il accepte la transaction proposée et/ou mentionnant toute autre action qu'il jugera appropriée. Dans le cas d'un conflit d'intérêt comme indiqué dans la clause 8.3.1 ci-dessus ou d'un projet de syndication comme indiqué dans la clause 8.3.2 ci-dessus, l'Associé Commandité ne pourra pas poursuivre une transaction ou prendre une action quelconque relative à ce conflit d'intérêts ou à ce projet de syndication sans le consentement du Comité des Investisseurs. Ledit Comité devra prendre des décisions en conformité avec l'accord de la majorité de ses membres.»

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver aussi les modifications des Articles suivants:

« **16.1.** Des honoraires seront payés à l'avance par la SICAR et sur une base bi-annuelle à l'Associé Commandité (les «Frais de Gestion»). Le premier paiement sera effectué à la date de la Clôture Initiale pour une période se terminant le 31 décembre 2007 et ensuite le 1 <sup>er</sup> janvier et le 1 <sup>er</sup> juin de chaque année pour les six mois suivants. Ces Frais de Gestion seront, pendant la période allant de la Clôture Initiale au 31 Décembre 2012, d'un montant égal à deux pour cent (2%) par an de la totalité des Engagements, à l'exclusion des Engagements concernant les Actions Ordinaires C, les Billets à Ordre Ordinaires C ou, le cas échéant, les Actions Relatives à un Investissement Excusé émises à l'attention des détenteurs d'Actions Ordinaires C... A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2013 et jusqu'à la dissolution de la SICAR, ces Frais de Gestion seront d'un montant équivalent à deux pour cent (2%) par an du coût d'acquisition de tous les investissements restants (en ce compris le coût d'acquisition des investissements réalisés après le 1 <sup>er</sup> janvier 2013, le cas échéant) et diminué de toutes les décotes effectuées, comme déterminé au début de chaque période bi-annuelle (mais, au prorata du coût d'acquisition pour les Actions Ordinaires C, les Billets à Ordre ordinaires C, ou le cas échéant, les Actions relatives aux Investissements Excusés émises aux détenteurs des Actions Ordinaires C).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h30 heures.



## Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant des comparants a signé avec le notaire le présent acte à Rambrouch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Signé: Bernard, Goelff, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 juin 2012. Relation: RED/2012/845. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012075537/156.

(120106842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

### FRII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 146.620.

Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 19 décembre 2011, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué est acceptée:
  - 2) Est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:
  - Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- 3) Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée nomme Madame Evelyne GUILLAUME, diplômée ès sciences économiques, née à Luxembourg, le 7 octobre 1963, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012075550/19.

(120106801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

# Eagle 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.945.

# **EXTRAIT**

Il résulte de résolutions écrites de l'associé de la Société prises en date du 26 juin 2012, que:

- l'associé, Eagle JV S.à r.l., a cédé ses 500 parts sociales comme suit:
- \* 474 parts sociales à D Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R168214.
- \* 26 parts sociales à Cygnus Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B168215;
  - M. Scott D. Harvel a démissionné avec effet au 26 juin 2012 de son mandat de gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012076857/21.

(120109057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

## Glass Fibre Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 163.525.

L'an deux mille douze, le quatorze juin.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

### A COMPARU:

La société de droit indien «BINANI INDUSTRIES LTD»,

établie et ayant son siège social à 37/2, Chinar Park, New Town, Rajarhat Main Road, P.O. Haiara, Kolkata, 700157 (Inde), immatriculée au «Register of Companies West Bengal» (Inde) sous le numéro 25584 (ci-après la «Comparante» ou l' «Associée unique»),

représentée par Monsieur Meghadri Kumar CHATTOPADHYAYA, né le 30 mars 1957 à Kolkata (Inde), demeurant à Dadar East 82, Shatrunjay Tower, Mumbai, 400 014 (Inde), agissant en sa qualité de «Director» de la prédite société,

ici représentée par Monsieur Joé Hemes, comptable, né le 22 décembre 1984 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant à 20, rue de Wiltz, L-9154 Grosbous (Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire de la Comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «GLASS FIBRE HOLDING I SARL», établie et ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163.525, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du 9 novembre 2011, numéro 2724 et dont les statuts ont été modifiés à trois reprises dont la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du 25 mai 2012, numéro 1307 (ci-après la «Société»);
  - Qu'en sa qualité d'Associée unique de la Société, elle a pris les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'Associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de HUIT MILLIONS CINQ CENT ONZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-TROIS EUROS (8.511.363.- EUR) afin de porter son montant actuel de QUARANTE SEPT MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE SIX CENT TRENTE-SEPT EUROS (47.269.637,- EUR) à CINQUANTE-CINQ MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (55.781.000,- EUR), par l'émission de SOIXANTE-HUIT MILLE QUATRE-VINGT-ONZE (68.091) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

## Souscription - Libération

L'Associée unique déclare par les présentes souscrire chacune des SOIXANTE-HUIT MILLE QUATRE-VINGT-ONZE (68.091) nouvelles parts sociales et les libérer totalement moyennant apport d'une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société d'une valeur estimée d'au moins HUIT MILLIONS CINQ CENT ONZE MILLE QUATRE CENT TRENTE-DEUX EUROS (8.511.432,- EUR).

L'existence et la valeur de la créance ont été attestées au notaire instrumentaire par un bilan de la société et par un certificat émis par le management de l'Associée Unique daté du 14 juin 2012.

Les dits bilan et certificat resteront, après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être enregistrés avec elles.

# Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, ayant trait au capital social, qui aura désormais la teneur suivante:



« **Art. 6.** Le capital social est fixé à CINQUANTE-CINQ MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE EUROS (55.781.000,- EUR) représenté par QUATRE CENT QUARANTE-SIX MILLE DEUX CENT QUARANTE-HUIT (446.248) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,-EUR) chacune».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ EUR 4.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. HEMES, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 18 juin 2012. Relation: MER/2012/1413. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012075565/65.

(120106830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

# Veneluxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.666.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 19 juin 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 19 juin 2012, que:

L'assemblée décide de révoquer la société «VERIDICE Sàrl» de son mandat de Commissaire avec effet au 19 janvier 2012 et de nommer en son remplacement à la fonction de Commissaire aux comptes la société «CONCILIUM Sàrl», établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 161634, avec effet au 19 janvier 2012 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

VENELUXE S.A.

Référence de publication: 2012075882/17.

(120106800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

# MT-specialists, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.044.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012076370/10.

(120107833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

# ND. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin. R.C.S. Luxembourg B 153.958.

Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 déposés en date du 11/05/2012 n° L120077378

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012076378/11.

(120108285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.



# New Invest S.A., Société Anonyme.

# Capital social: EUR 475.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.818.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012076381/11.

(120107815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

### NOS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012076389/11.

(120108169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

## Olympos Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 125.739.

Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 déposés en date du 26/04/2012 n° L120068010

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012076396/11.

(120108284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

# Regus plc, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.159.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012076431/12.

(120107735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

# Nuts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012076390/9.

(120107696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.



## Octulex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.000.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012076393/9.

(120108121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

### Old Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9370 Gilsdorf, 33, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 151.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012076394/10.

(120108585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

### Olivia Reis Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3324 Bivange, 5, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.318.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012076395/10.

(120108500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

# Sedlen Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.933.

Veuillez prendre note du changement de l'adresse de l'Associé unique à partir de 2 mai 2012:

Fortress International Fund, Sub-Fund of LFP Prime SICAV - SIF S.A.

2, Boulevard de la Foire

L-1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sedlen Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2012077325/16.

(120108237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

# Prometex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 163.657.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012076426/9.

(120108118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.



## Providence Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 107.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012076427/11.

(120108244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

### P5 DP Coinvest S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012076428/10.

(120107740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

# Société Immobilière Opava S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Aciérie.

R.C.S. Luxembourg B 45.462.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juin 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 juin 2012 que:

Les mandats des administrateurs:

- Monsieur SAUER Edouard, né le 28 septembre 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement 18, rue de l'Aciérie à L-1112 Luxembourg;
- DIDERRICH Jeannot, né le 27 mars 1973 à Ettelbruck, demeurant professionnellement 45, route d'Arlon à L-1140 Luxembourg;

Ont été prolongés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2017.

Le mandat d'administrateur-délégué:

- Monsieur SAUER Edouard, né le 28 septembre 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement 18, rue de l'Aciérie à L-1112 Luxembourg;

A été prolongé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2017.

Le mandat de commissaire aux comptes:

- Benoy Kartheiser Management SARL immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B33849, établie et ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg

A été prolongé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012077364/24.

(120109203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

# Reichert Transporte S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig. R.C.S. Luxembourg B 34.197.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012076432/9.

(120108355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.



## Ribambelle 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 257, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012076434/10.

(120108054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

## Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 134.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012076438/9.

(120108007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

# Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 134.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012076439/9.

(120108018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

## Eagle 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.945.

# **EXTRAIT**

Il résulte de résolutions écrites des associés de la Société prise en date du 26 juin 2012, que:

- M. Stéphane Weyders, né le 02 janvier 1972 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle aux 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg a été nommé pour une durée indéterminée, en tant que gérant unique de la Société;
- le siège social de la Société a été transféré du 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012076858/17.

(120109057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

# Rhenolex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 150.997.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012076443/9.

(120107978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.



# Romulex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.001.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012076444/9.

(120107977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

### Run Light International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 141.851.

Le Bilan et l'affectation aux résultats au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RUN LIGHT INTERNATIONAL SARL

Le gérant

Référence de publication: 2012076447/12.

(120108554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

## Seneca Pool S.A., SICAR, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012076451/9.

(120107579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

## Alegis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 54, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 135.512.

# **AUSZUG**

Anschriftänderung der Geschäftsführer und des Teilhabers.

Die Adresse des Teilhabers ALEGIS GmbH hat wie folgt geändert: 38 Hochwaldstrasse - D-66663 Merzig (D)

Die Adressen der Geschäftsfürer haben wie folgt geändert:

Herrn Rossi Alessio 11 Sebastianstrasse D-66663 Merzig

Herrn Brossius Frank Zum Rittersbach 35a D-66787 Wadgassen

Für die Gesellschaft

Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012076651/15.

(120109190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

## Simon-Christiansen & Associés, ingénieurs-conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 55.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012076456/13.

(120107660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

## Samsonite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.469.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012076473/13.

(120108524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

### Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, Société Commerciale à Statut Légal Spécial.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.025.

Les comptes consolidé au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012076460/10.

(120107619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

# Stretch Packaging Systems Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 157.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2012076467/12.

(120107996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

## Stretch Packaging Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2012076468/12.

(120107997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.



## Monier Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 7.400.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.155.

I. Suite à une fusion par absorption, le mandat de KPMG AUDIT, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg a pris fin. KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, devient le réviseur d'entreprises agréé.

II. Par résolutions prises en date du 27 mars 2012 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Renouvellement du mandat de Klaus-Peter Kissler, Gérant de Classe B, avec adresse au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.
- 2. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012077162/20.

(120108850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

### Savannah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012076476/10.

(120108341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

# Schutz et Wagner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3754 Rumelange, 1, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 15.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Pour compte de Schutz et Wagner S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012076477/12.

(120108291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

### Simap Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012076486/13.

(120107638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck